

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BOUILLON
--

VILLE DE BOUILLON

SEANCE PUBLIQUE DU 05-11-2026

MEMBRES PRESENTS : Gérard A., Présidente,
Nemery M-J., Bourgmestre
Gobert B., De Wachter P., Serson J., Cachbach C., Echevins
Rouleff D., Polet A., Penoy A., Poncelet J., Pochet A., Noizet W.,
Maziers P., Godart G., Poncin C., Manant M., Chantinne E.,
Conseillers Communaux.
Pirotte N., Directrice générale ff.,
De Wachter S., Présidente du CPAS siégeant sans voix
délibérative.

OBJET : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n° 2 - EXERCICE 2026

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2026 établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale,

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires ;

Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE

À l'unanimité des membres présents (OU par xxx oui et xxx non et xxx abstentions - nombre de voix) :

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° de l'exercice 2026 :2

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	15.322.922,79	11.664.061,25
Dépenses totales exercice proprement dit	15.308.191,62	8.397.176,97
Boni / Mali exercice proprement dit	14.731,17	3.266.884,28
Recettes exercices antérieurs	1.686.208,19	0,00
Dépenses exercices antérieurs	252.565,97	3.904.522,01
Prélèvements en recettes	0,00	2.255.891,30
Prélèvements en dépenses	800.000,00	1.613.167,61
Recettes globales	17.009.130,98	13.919.952,55
Dépenses globales	16.360.757,59	13.914.866,59
Boni / Mali global	648.373,39	5.085,96

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer) [*En cas de modifications par rapport au budget initial ou par rapport aux modifications budgétaires précédentes*]

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.575.922,70	
Fabriques d'église		
Subven. F.e. Les Hayons	4.187,16	
Subven.f.e. Mogimont	6.360,31	
Subven.f.e. Sensenruth - Curfoz	14.140,63	
Subven. F.e. Vivy	0,00	
Subven. F.e. Ucimont	14.731,01	
Subven. F.e. Rochehaut	3.223,46	
Subven. F.e.poupehan	8.737,71	
Subvention F.e. Noirefontaine	11.944,11	
Subven. F.e. Frahan	4.944,88	
Subvention F.e. Dohan	2.380,09	
Subvention F.e.corbion	23.975,47	
Subvention F.e. Bouillon	32.009,01	
Zone de Police	454.495,00	
Zone de Secours	195.985,45	
Autres (précisez)		

3. Budget participatif : non

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Nemery & Pirotte
Pour extrait conforme :

La Directrice générale ff.

La Bourgmestre